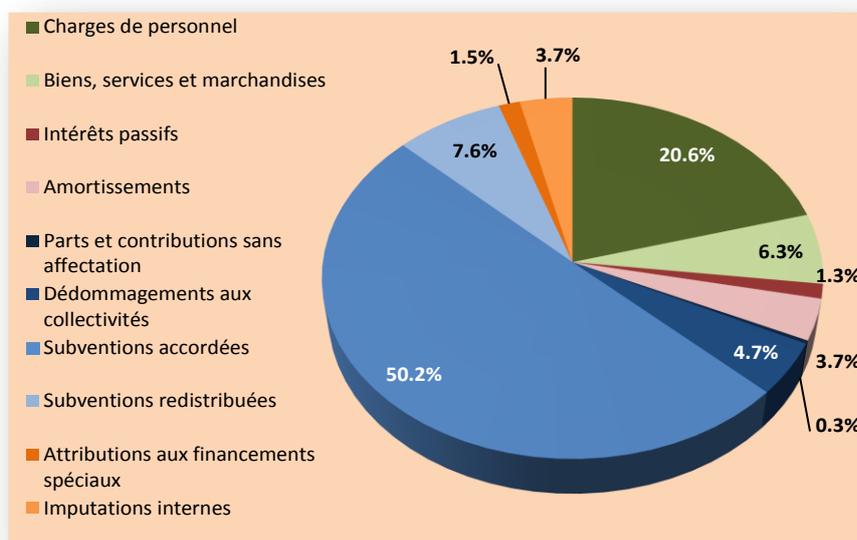


COMPTES 2015 DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

Statistique financière



Juin 2016

Département de l'économie
et de l'action sociale

Service de statistique

Sommaire

AVANT-PROPOS	3
DONNÉES FINANCIÈRES	3
Vue d'ensemble	3
Compte de fonctionnement	4
Compte des investissements	5
Dette, intérêts passifs et taux d'intérêts moyen	6
Charges par nature du compte de fonctionnement	7
Revenus par nature du compte de fonctionnement	8
Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle	9
Bilan	10
INDICATEURS FINANCIERS	11
Degré d'autofinancement	11
Capacité d'autofinancement	11
Quotité des intérêts	12
Quotité de la charge financière	12
Degré de couverture des charges	13
Degré de couverture des revenus déterminants	13
Poids des intérêts passifs	14
Effort d'investissement	14
Dette par habitant	15

Avant-propos

Tirée de l'analyse des comptes de l'État, la statistique financière met en évidence un certain nombre d'éléments utiles à la conduite financière de l'État.

Au chapitre des charges par nature, les comptes 2015 révèlent une nouvelle fois l'importance, dans le ménage cantonal, des charges dues aux subventions accordées qui représentent environ 1 franc sur 2 dépensés par l'État. De manière tendancielle, celles-ci continuent de progresser alors que les autres charges du compte de fonctionnement sont plutôt bien maîtrisées. Conscient de ce phénomène, le Conseil d'Etat a proposé une série de mesures touchant notamment aux subventionnements dans son récent rapport sur l'assainissement des finances. En parallèle, le Conseil d'Etat poursuit ses travaux en vue de réformer la gouvernance des partenariats.

L'examen des charges fonctionnelles met en évidence une baisse tendancielle des charges liées aux transports, à l'enseignement et à la formation, alors que les charges liées à la sécurité et à la prévoyance sociale poursuivent leur augmentation selon un rythme comparable aux exercices précédents. Le domaine de la santé connaît quant à lui une stabilisation de ses charges. Cette tendance s'amorce en 2013 et devrait se poursuivre lors des prochains exercices par la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du programme d'assainissement des finances et du programme relatif à l'organisation spatiale hospitalière. Le vieillissement de la population et le doublement programmé de la population de plus de 85 ans à l'horizon 2040 représentent toutefois des défis de taille pour toutes les collectivités.

En matière de revenus, les parts à des recettes sans affectation sont, pour l'heure, encore en augmentation. Il s'agit notamment des recettes issues de la péréquation nationale (RPT), laquelle est appelée à diminuer de manière très importante ces prochaines années. Les recettes issues de la fiscalité, qui représentent près de 50% de l'ensemble des revenus, sont quant à elles en baisse en raison du ralentissement économique affectant les personnes morales. Face à ces perspectives, le Conseil d'Etat, convaincu par la vision sociétale qui sous-tend la réforme en cours de la fiscalité des personnes physiques, a proposé d'en revoir le rythme pour en assurer le succès, principe admis par le Grand Conseil lors du vote sur le budget 2016. Toutefois, la multiplication des velléités d'alourdir la charge des réformes fiscales (déductions intégrales des primes d'assurance-maladie, allègement de la fiscalité sur les successions, réforme de la fiscalité des entreprises au plan fédéral, etc.) menacent la réforme actuelle et risquent de réduire à néant les efforts de ces dernières années pour maîtriser les charges et restaurer l'attractivité de notre canton.

Après une augmentation constante de la dette cantonale depuis le milieu des années 90 jusqu'en 2004, et malgré l'augmentation enregistrée en 2015, celle-ci retrouve aujourd'hui son niveau de 1995, proche de 8500 francs par habitant. L'endettement du canton reste néanmoins important face à la moyenne suisse, même si la capacité d'emprunt s'est nettement améliorée au cours de la dernière décennie. Cette amélioration permet d'envisager des solutions de financement pour les futurs grands projets. Pour assurer une capacité d'investissement suffisante, le Conseil d'Etat est déterminé à maintenir ses efforts pour réduire la dette sur le long terme afin de rapprocher le canton de la moyenne suisse. La charge des intérêts de la dette a poursuivi la baisse entamée en 2003. Cette évolution favorable s'explique par les conditions très favorables des marchés financiers et par un recours accru à l'endettement à court terme. Cette stratégie est appelée à se poursuivre.

Pour les communes, l'examen du poids des intérêts de la dette au chapitre des indicateurs révèle une situation moins enviable, avec un poids des intérêts nettement supérieur à celui de l'Etat dans la plupart des cas.

L'examen des indicateurs révèle la fragilité des finances cantonales et communales. La capacité d'autofinancement, globalement faible dans tout le canton, est particulièrement préoccupante. Elle signifie que l'emprunt joue un rôle prédominant dans le financement des collectivités neuchâteloises. Même si les taux d'emprunts devaient se maintenir encore un certain temps à un niveau historiquement bas, cela doit inciter à la prudence, notamment en matière de politique fiscale.

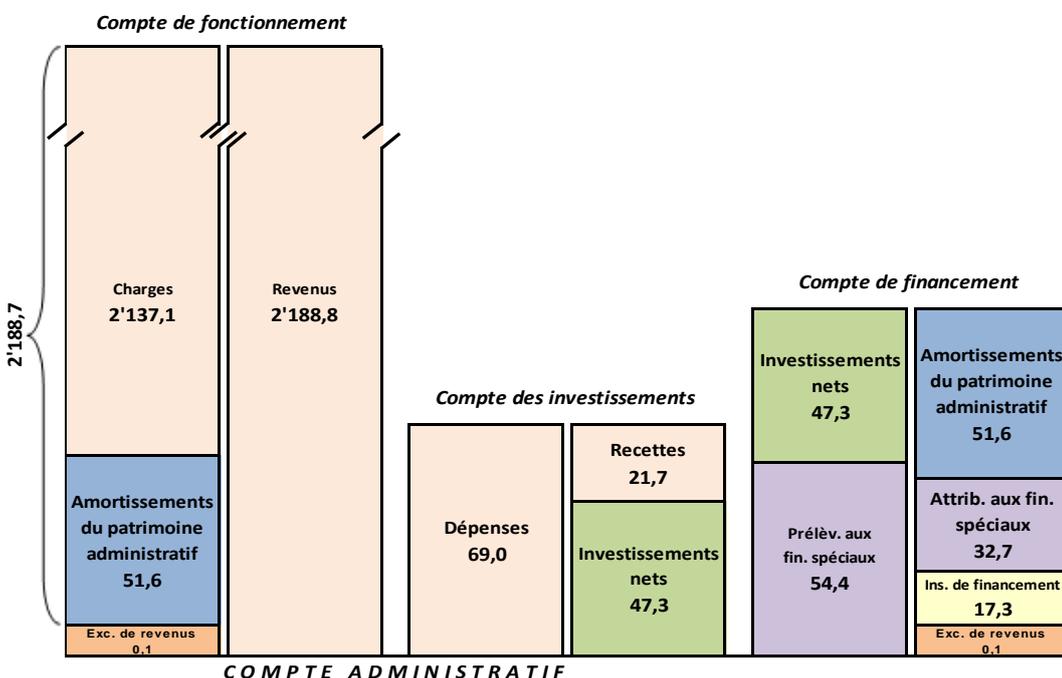
La quotité des intérêts révèle par ailleurs une différence de taille entre l'Etat et les communes, puisqu'elle est positive dans le cas du premier alors qu'elle est négative dans le cas des secondes. Ce phénomène plaide à l'évidence en faveur d'une participation des communes à l'effort d'assainissement des finances cantonales.

Tout en poursuivant son effort pour contenir les charges, notre canton doit continuer d'investir dans les mesures de prévention, dans ses infrastructures qui soutiennent le développement et stimuler les dynamismes qui permettent d'accroître les revenus. Bref, mener une politique de prospérité sans laquelle l'assainissement financier ne pourra être qu'une politique de repli, que personne ne souhaite.

Laurent Kurth, conseiller d'Etat

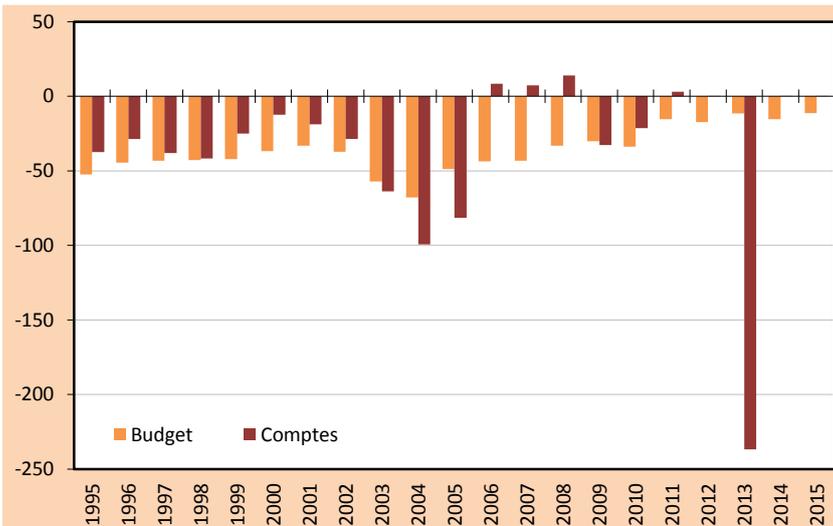
Vue d'ensemble des trois comptes 2015 de l'Etat en millions de francs

Conformément au premier modèle comptable harmonisé en vigueur, les comptes de l'État se présentent en trois parties : le compte de fonctionnement, le compte des investissements et le compte de financement qui découle du résultat des deux autres. Le compte de fonctionnement 2015 boucle sur un bénéfice de 59'688 francs, le compte des investissements sur des dépenses nettes de 47,3 millions et le compte de financement sur une insuffisance de financement à hauteur de 17,3 millions de francs.



Le solde du compte de financement se calcule en additionnant les investissements nets avec le résultat du compte de fonctionnement sans les amortissements du patrimoine administratifs ainsi que les prélèvements et attributions aux financements spéciaux. Ces derniers concernent essentiellement la création (attribution) ou la dissolution (prélèvement) de provisions et réserves.

Budget et comptes de fonctionnement (résultat net) en millions de francs



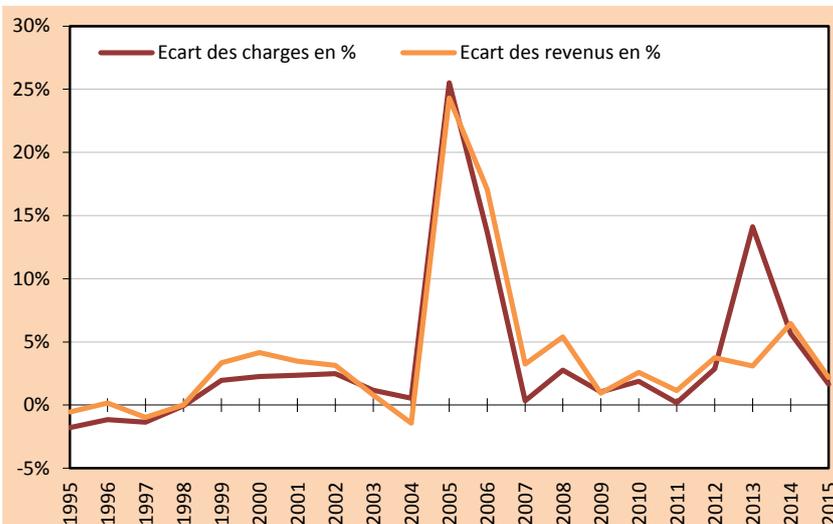
Le budget et le compte de fonctionnement comprennent les charges (y compris amortissements) et les revenus courants.

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires. Plus l'écart entre le budget et les comptes est faible, plus les prévisions sont correctes.

Le budget 2015 tablait sur un déficit de 11,3 millions de francs. Les comptes 2015 sont finalement équilibrés (bénéfice de 59'688 francs) après une attribution de 8,9 millions à la réserve conjoncturelle. Il s'agit du septième résultat positif depuis 2006.

Rappelons que l'exercice 2013 comptabilise pour près de 221,4 millions de provisions pour la recapitalisation de prévoyance.ne. Sans tenir compte de cette incidence, le déficit aurait atteint 15,4 millions.

Ecart entre les résultats (comptes) et les prévisions (budgets) du compte de fonctionnement en pourcent

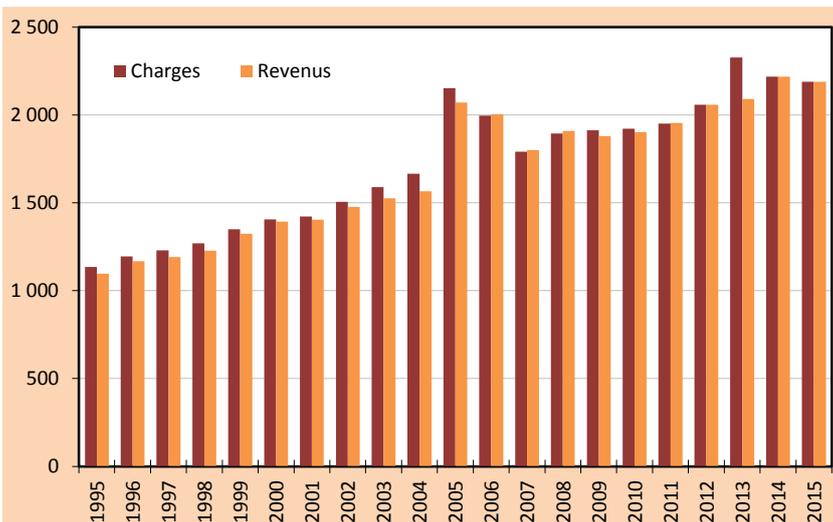


La comparaison des écarts de charges ou de revenus entre le budget et les comptes permet d'affiner l'analyse de la pertinence des prévisions budgétaires.

En 2015, l'écart entre les charges prévues (budget) et les charges réalisées (comptes) atteint 35,4 millions (+1,6%). Au niveau des revenus, l'écart entre le budget et les comptes est de 46,7 millions (+2,2%). Ces écarts découlent principalement des mouvements avec les financements spéciaux (attribution à la réserve conjoncturelle pour 8,9 millions, dissolution d'une provision pour l'Université pour 22,7 millions).

Les écarts particulièrement importants en 2005, 2006 et 2013 proviennent des opérations en lien avec l'Or BNS (charges et revenus), le principe d'échéance (charges et revenus) et la recapitalisation de prévoyance.ne (charges).

Charges et revenus du compte de fonctionnement en millions de francs



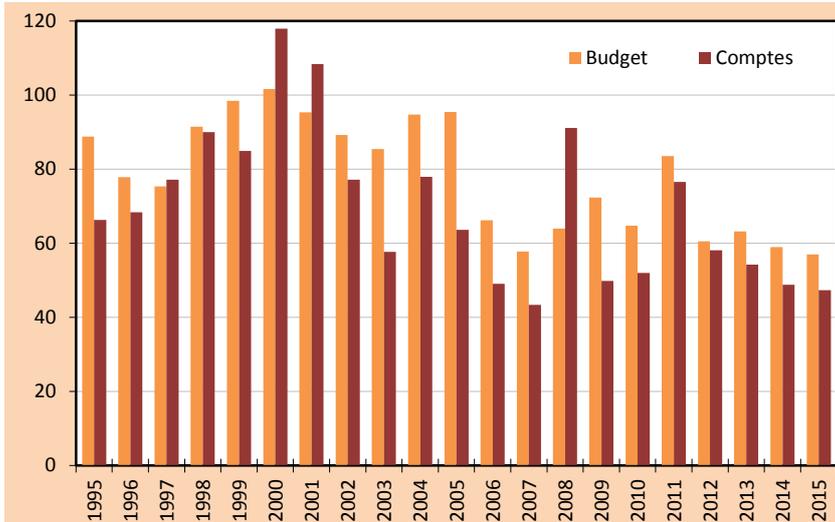
En 2015 les charges et les revenus du compte de fonctionnement atteignent des montants quasiment identiques avec un peu moins de 2,2 milliards de francs.

Les comptes 2005 englobent des opérations au titre, du versements de la BNS au canton suite à la vente d'or excédentaire (425,8 millions de revenus extraordinaires ayant donné lieu à un amortissement du découvert).

Les comptes 2006 marquent le passage au principe d'échéance (effets liés au rattrapage aussi bien du côté des charges que des revenus).

Les charges relatives aux comptes 2013 comprennent la création de provisions pour prévoyance.ne.

Investissements nets selon les budgets et les comptes en millions de francs

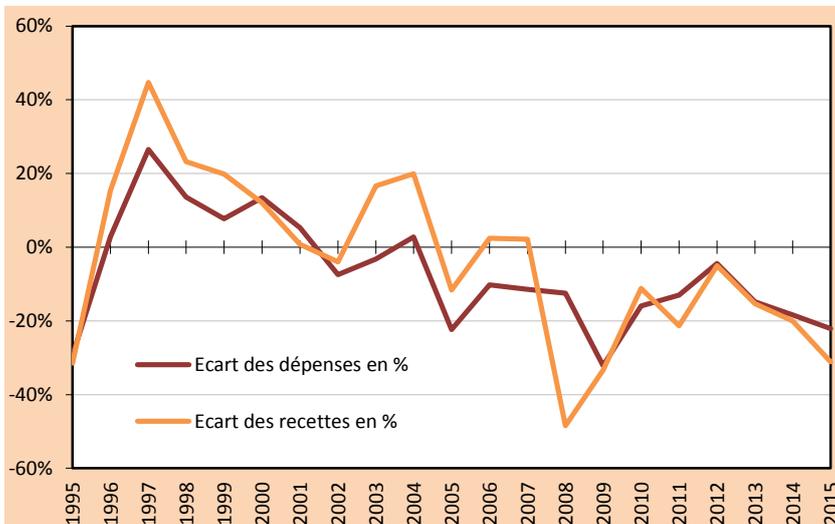


Le budget et le compte des investissements comprennent les dépenses et les recettes pour la constitution de valeurs durables appartenant au patrimoine administratif.

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires dans le domaine des investissements. Si le volume des investissements est significativement inférieur aux prévisions, la situation est préoccupante. La substance du patrimoine cantonal n'est alors pas renouvelée.

Pour l'année 2015, le budget prévoyait des investissements nets à hauteur de 57 millions de francs (compte tenu d'un écart statistique de 15 millions). Le résultat des comptes affiche des dépenses nettes de 47,3 millions de francs. Cela fait maintenant plusieurs années que les dépenses d'investissement sont systématiquement inférieures aux prévisions budgétaires.

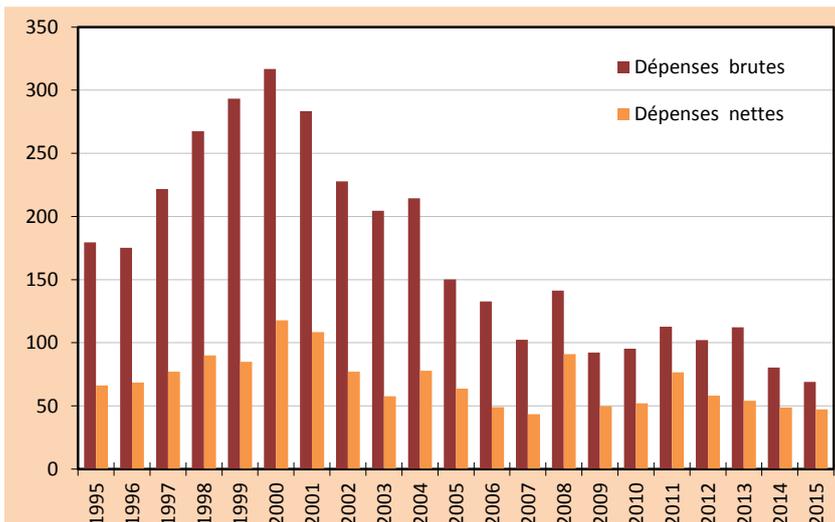
Écarts entre les résultats (comptes) et les prévisions (budgets) du compte des investissements en pourcent



Tant les dépenses que les recettes du compte des investissements 2015 sont inférieures aux montants budgétés, respectivement de 22% et 31%.

Les principaux écarts concernent principalement les crédits routiers, l'assainissement énergétique du CPLN, les prêts de politique régionale, la rénovation des prisons ainsi que des projets finalement non sollicités en 2015 (participation aux sociétés électriques, NHOJ, améliorations lignes transfrontalières).

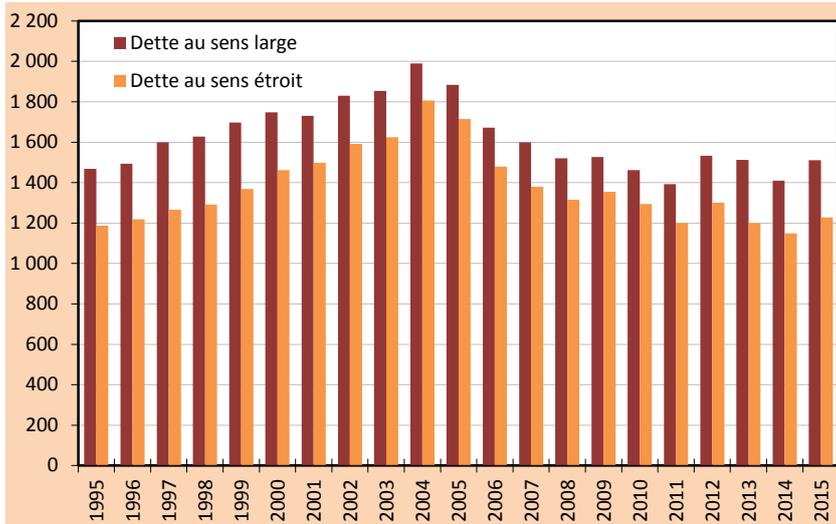
Dépenses brutes et nettes du compte des investissements en millions de francs



En 2015, les dépenses brutes du compte des investissements atteignent 69 millions et les dépenses nettes 47,3 millions de francs.

Les valeurs de ces dernières années restent sensiblement éloignées de celles constatées à la fin des années 90 et début 2000, influencées par d'importants travaux routiers. Depuis 2006 le mécanisme du frein à l'endettement restreint également le niveau des investissements compte tenu des déséquilibres constatés pour les budgets de fonctionnement.

Dettes au 31 décembre en millions de francs

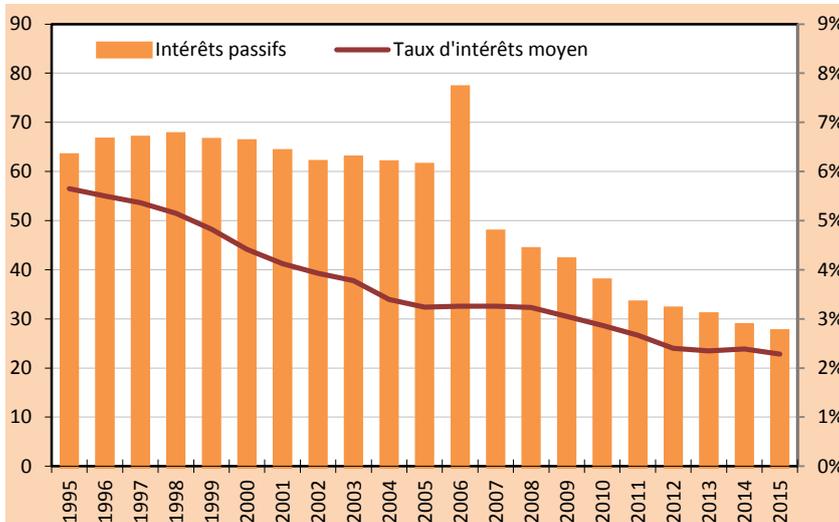


La dette au sens étroit est de 1,23 milliard à fin 2015. Celle-ci fait référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers (reconnaisances de dettes, emprunts par obligations et emprunts privés).

La dette au sens large est de 1,51 milliard et comprend encore d'autres engagements qui sont inscrits au passif du bilan (engagements courants et montants dus à la Confédération pour l'aide aux exploitations paysannes, les fonds d'investissements agricoles, les emprunts forestiers et les prêts NPR.).

Dans ses deux appellations, la dette augmente par rapport à 2014 et le taux d'endettement net (ratio comparant le niveau d'endettement aux revenus fiscaux) atteint dorénavant 107%.

Intérêts passifs sur les dettes à moyen et long terme en millions de francs et taux d'intérêts moyen en pourcent



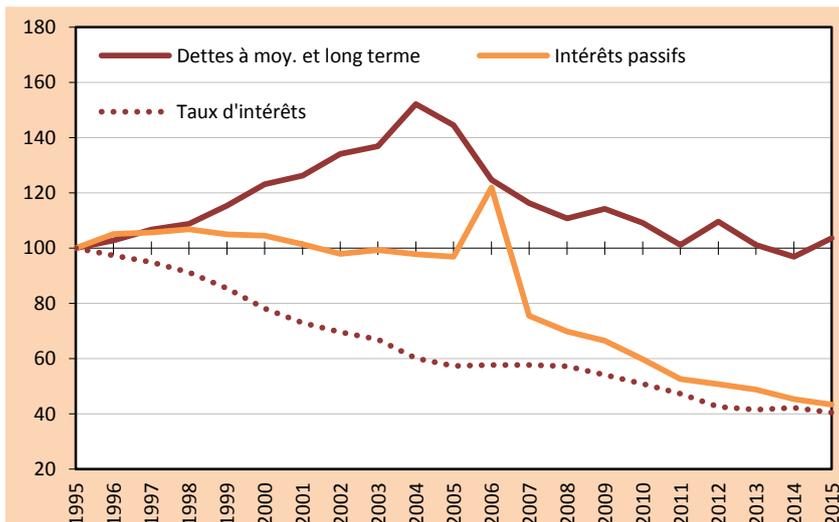
Les intérêts passifs dépendent du montant de la dette et des conditions d'emprunts (taux d'intérêts).

Une baisse du taux d'intérêts moyen engendre une diminution du montant des intérêts passifs à la charge du canton. Au contraire, une hausse du taux d'intérêts moyen a un effet levier sur le volume des intérêts passifs.

Les comptes 2015 laissent apparaître un montant de 28,4 millions d'intérêts passifs pour un taux d'intérêts moyen de 2,28% (2,39% en 2014).

Le passage au principe d'échéance explique le pic constaté en 2006 au niveau des intérêts passifs (comptabilisation de charges supplémentaires à hauteur de 21 millions).

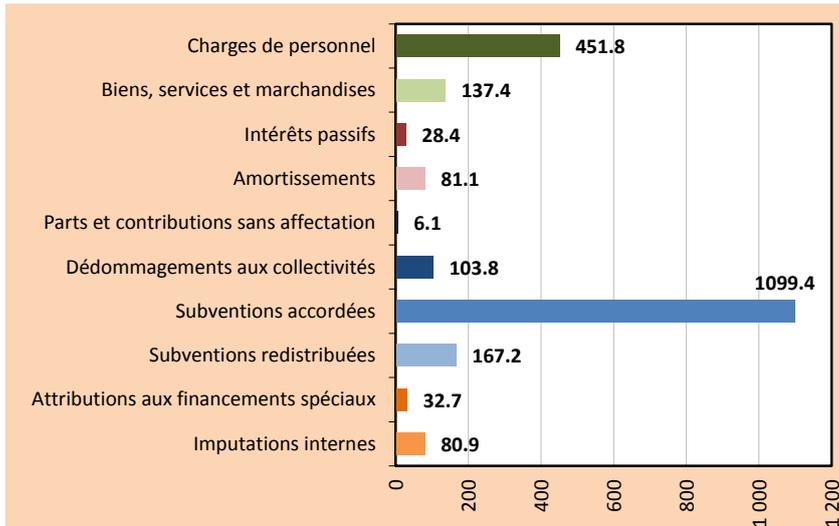
Indice des dettes à moyen et long terme, des intérêts passifs et du taux d'intérêts moyen base 1995=100



L'influence de la dette et des taux d'intérêts sur les intérêts passifs est particulièrement visible sur le graphique ci-contre qui présente l'évolution de ces variables en termes d'indices.

Ainsi, en prenant comme référence les comptes de l'année 1995 (100 points), tant les intérêts passifs (43 points) que le taux d'intérêt moyen (40 points) affichent une forte baisse par rapport à cette base. La dette en revanche est légèrement supérieure avec un indice s'établissant à 103 points (elle a toutefois atteint près de 152 points en 2004).

Charges par nature du compte de fonctionnement 2015 en millions de francs

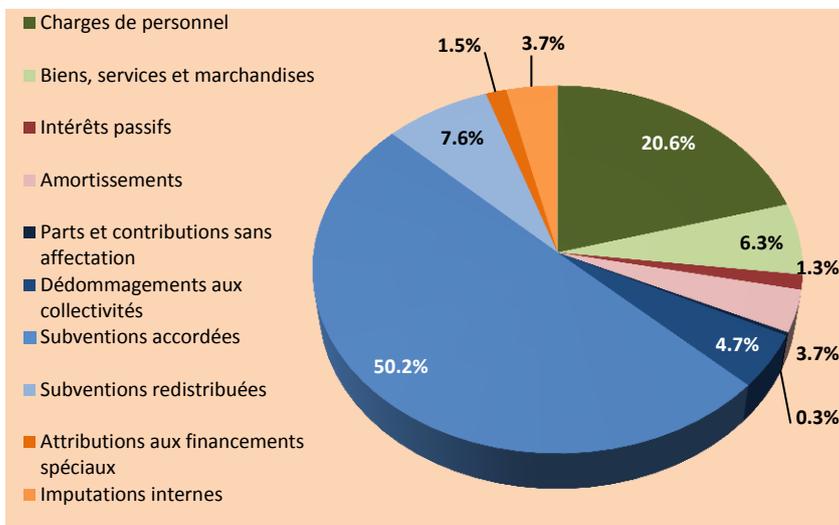


La classification par nature des charges et des revenus du compte de fonctionnement (ou classification spécifique) regroupe les flux financiers en fonction du type d'opérations concernées.

La récapitulation des charges par nature met en évidence le poids financier que constituent les charges de transfert sur les comptes de l'Etat (parts et contributions sans affectation, dédommagement aux collectivités, subventions accordées et redistribuées). Ainsi, en 2015, celles-ci se montent à près de 1,4 milliard de francs.

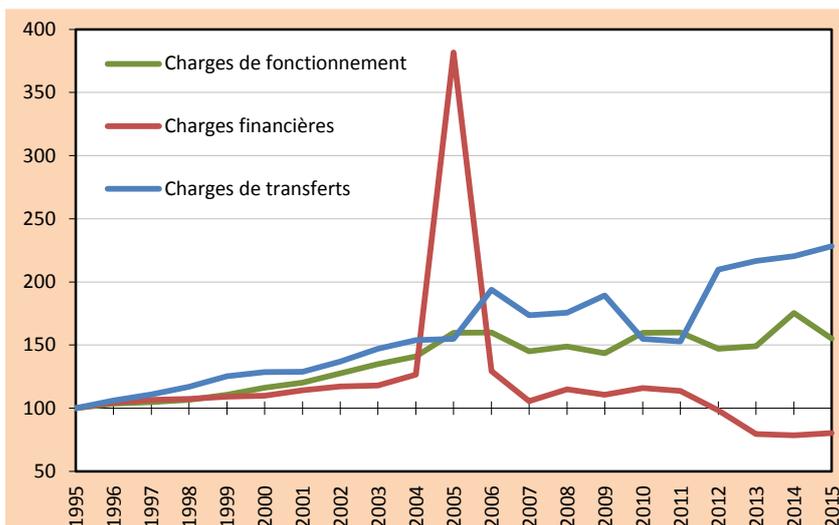
Au niveau des charges pour le fonctionnement de l'administration, les charges de personnel s'élèvent à 452 millions (ce montant doit toutefois être nuancé en regard d'une charge extraordinaire de 9 millions pour une cotisation unique concernant les professions pénibles) et les BSM à 137 millions.

Charges par nature du compte de fonctionnement 2015 en pourcent



La récapitulation des charges par nature en pourcent, illustrée dans le graphique ci-contre, permet de bien se rendre compte du poids financier que représentent les subventions accordées. Ces dernières correspondent à la moitié du total des charges.

Indice des charges par nature (base 1995=100)



Afin de rendre la lecture du graphique ci-contre plus aisée, les charges par nature sont regroupées en trois catégories:

Charges de fonctionnement (charges de personnel + biens, services et marchandises)

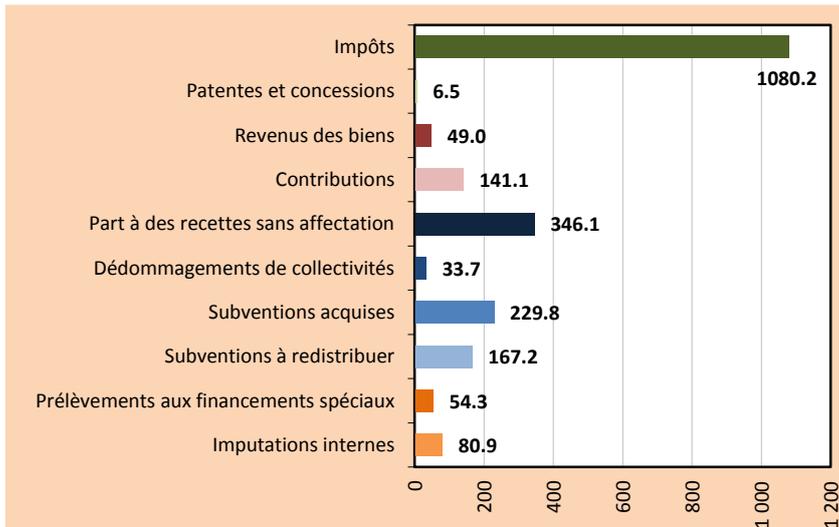
Charges financières (intérêts passifs + amortissements)

Charges de transferts (parts et contributions sans affectation + dédommagements aux collectivités + subventions accordées + subventions redistribuées)

Les attributions aux financements spéciaux ainsi que les imputations internes qui représentent 5,2% du total des charges en 2015 ne sont pas intégrées au graphique afin d'en améliorer la lisibilité.

La forte progression des charges financières en 2005 provient de l'amortissement du découvert de 362 mio suite à la recette extraordinaire liée à la vente d'or par la BNS.

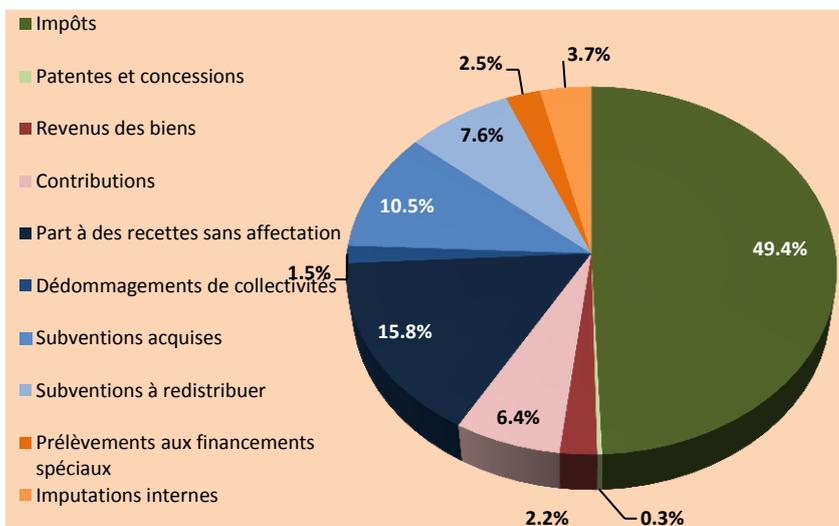
Revenus par nature du compte de fonctionnement 2015 en millions de francs



La récapitulation des revenus par nature permet d'apprécier l'importance des impôts sur l'ensemble des revenus de l'Etat. Ainsi, en 2015, ceux-ci se montent à près de 1,1 milliard.

Suivent ensuite les revenus liés aux parts à des recettes (principalement fédérales) sans affectation (346 millions) et aux subventions acquises (230 millions).

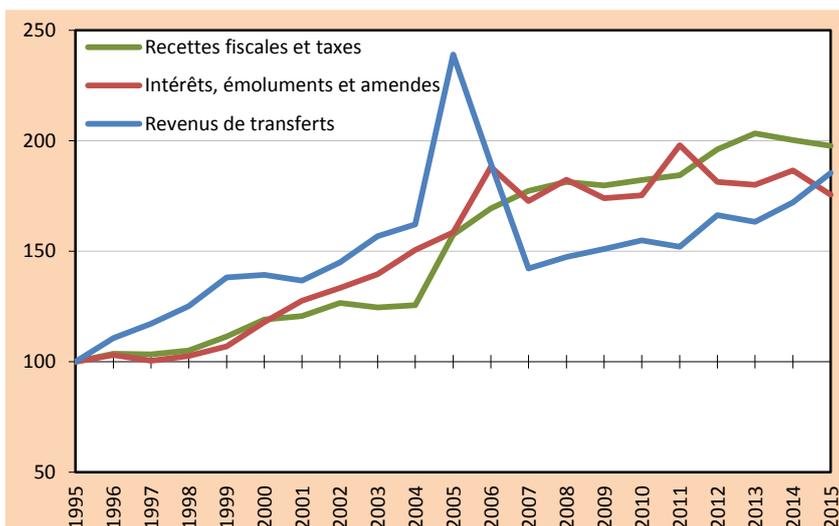
Revenus par nature du compte de fonctionnement 2015 en pourcent



La récapitulation des revenus par nature en pourcent, proposée dans le graphique ci-contre, permet de bien visualiser le poids respectif des différentes rentrées financières de l'Etat.

A l'image de la proportion des subventions accordées du côté des charges, les impôts constituent la moitié des recettes de l'Etat en 2015.

Indice des revenus par nature (base 1995=100)



Afin de rendre la lecture du graphique plus aisée, les revenus par nature sont regroupés en trois catégories:

Recettes fiscales et taxes (impôts + patentes et concessions)

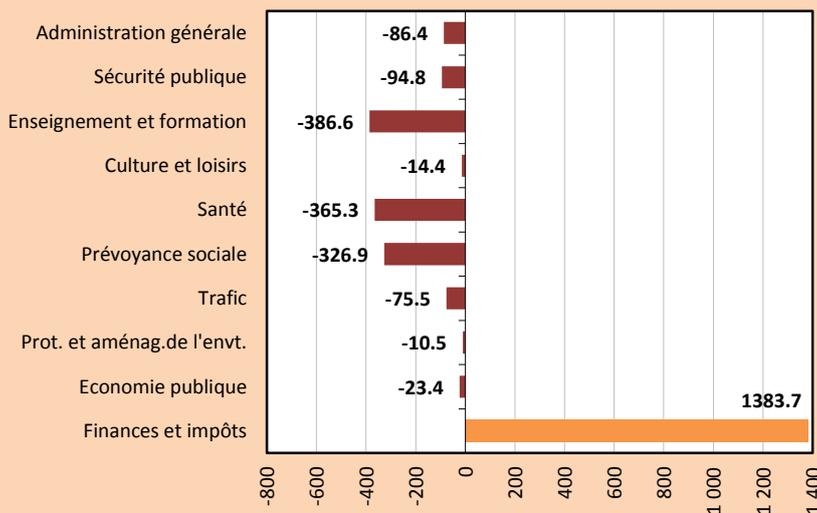
Intérêts, émoluments et amendes (revenus des biens + contributions)

Revenus de transferts (part à des recettes sans affectation + dédommagements de collectivités + subventions acquises + subventions à redistribuer)

Les prélèvements aux financements spéciaux ainsi que les imputations internes qui représentent 6,2% du total des revenus en 2015 ne sont pas intégrés au graphique afin d'en améliorer la lisibilité.

La forte progression des revenus de transferts en 2005 est due à la recette extraordinaire de 426 millions liée à la vente d'or par la BNS.

Compte de fonctionnement 2015 selon la classification fonctionnelle en millions de francs



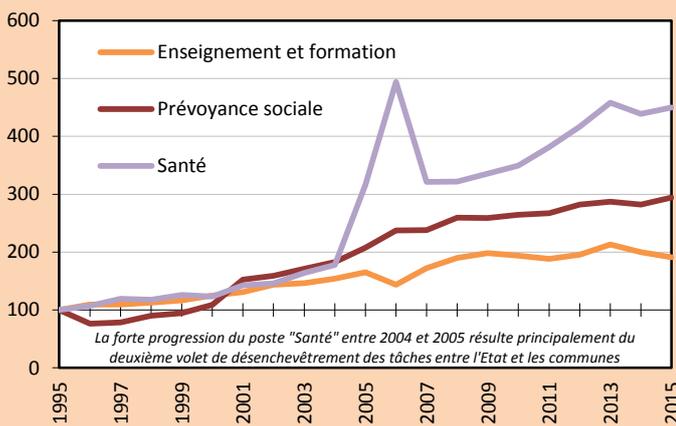
La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de fonctionnement regroupe les flux financiers en fonction des missions dévolues à la collectivité publique. En Suisse, les collectivités publiques cantonales (et communales) distinguent habituellement dix groupes de tâches. A chaque rubrique budgétaire de la classification par nature (charges de personnel, biens services et marchandises, subventions, etc.) va donc correspondre un domaine fonctionnel bien précis.

Avec 387 millions de francs, le domaine "enseignement et formation" représente le montant des charges nettes le plus important en 2015. Suivent ensuite la santé avec 365 millions et la prévoyance sociale avec 327 millions de francs.

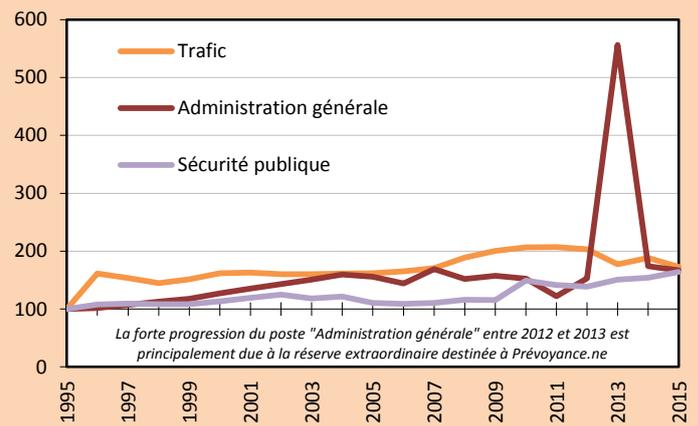
Indice des postes selon la classification fonctionnelle (base 1995=100)

Les trois domaines "Enseignement et formation", "Santé" et "Prévoyance sociale" représentent près des trois quarts des charges nettes totales de l'Etat. Les revenus nets qui sont attribués au groupe "Finances et impôts" sont par conséquent principalement affectés à ces tâches. Les écarts d'une année à l'autre doivent être interprétés avec prudence étant donné que les montants utilisés pour calculer les indices tiennent compte des opérations ponctuelles de clôture comme les mouvements avec les financements spéciaux (création et dissolution de réserves et provisions, attributions et prélèvements à la fortune des fonds). Sans épurations de ces incidences les comparaisons sont parfois délicates.

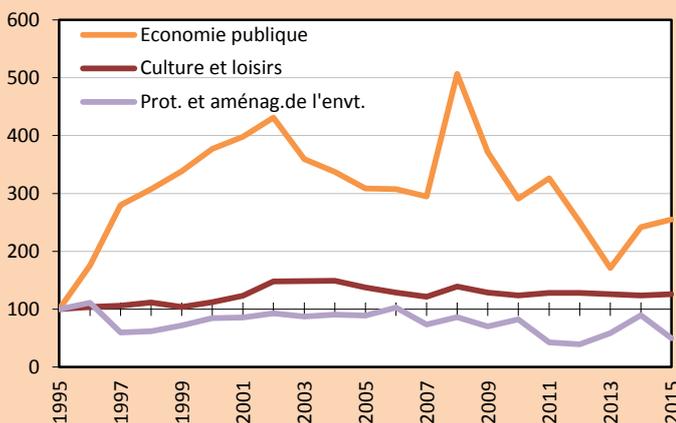
Indice des postes "enseignement et formation", "prévoyance sociale" et "santé"



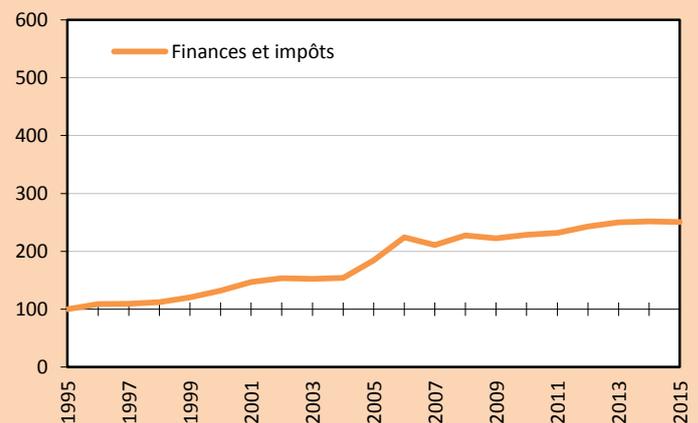
Indice des postes "trafic", "administration générale" et "sécurité publique"



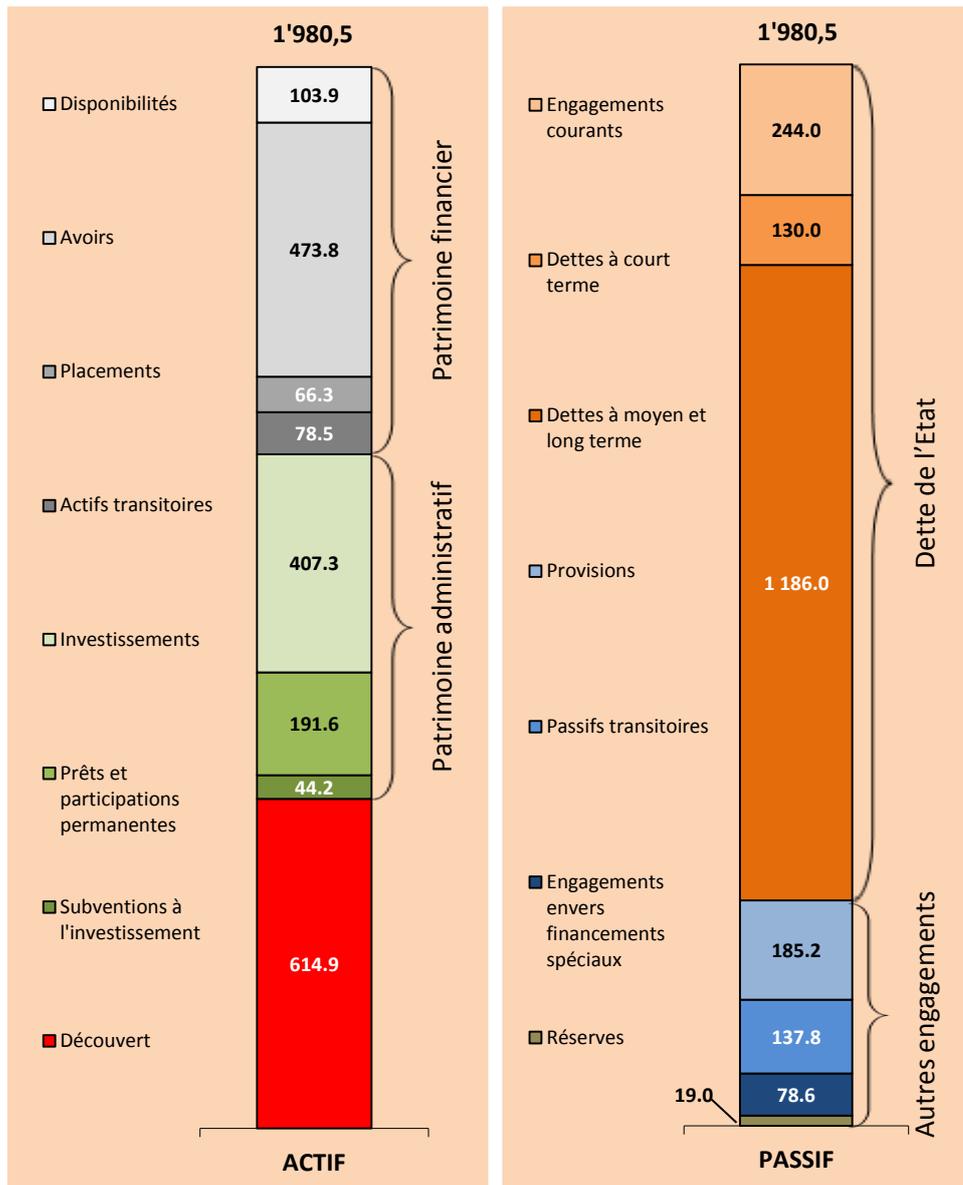
Indice des postes "économie publique", "culture et loisirs" et "protection et aménagement de l'environnement"



Indice du poste "finances et impôts"

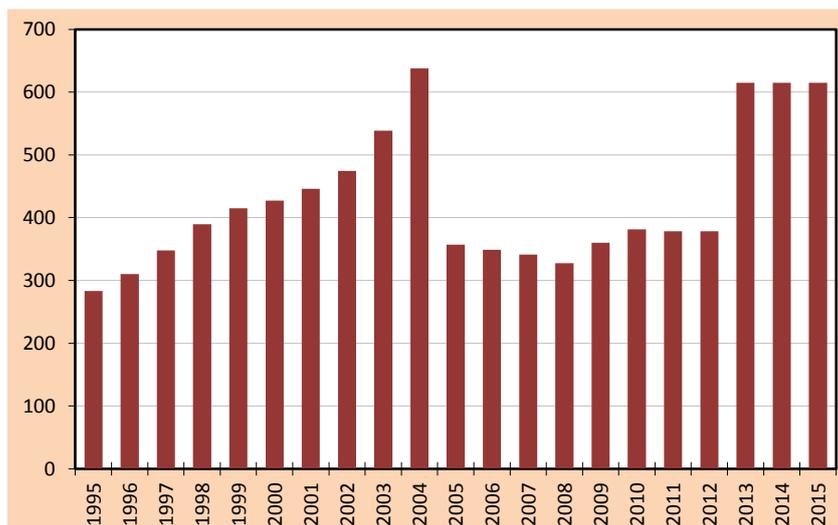


Bilan 2015 en millions de francs



Les engagements figurant au passif du bilan (y compris financements spéciaux et réserves) s'élèvent à quasi 2 milliards de francs en 2015. Les biens du patrimoine financier et du patrimoine administratif sont de 1,4 milliard de francs. La différence aboutit donc à un découvert de 615 millions de francs.

Découvert en millions de francs

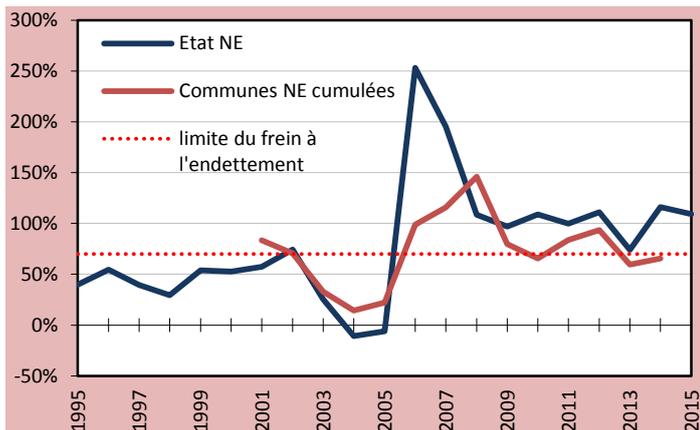


Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif).

En 2015, le découvert est de 615 millions de francs, soit un montant identique à 2013 et 2014 (cette stabilité s'explique par une situation d'équilibre du compte de fonctionnement en 2014 et 2015). Ce montant de 615 millions représente 31% du total du bilan.

L'augmentation entre 2012 et 2013 provient du déficit de 236 millions du compte de fonctionnement après prise en compte des provisions pour prévoyance.ne. La diminution entre 2004 et 2005 est la conséquence du versement extraordinaire réalisé par la BNS et qui a permis au canton de procéder à un amortissement du découvert.

Degré d'autofinancement en pourcent



En préambule précisons que, pour des raisons de comparabilité, le calcul des indicateurs ne tient pas compte des opérations extraordinaires de 2005 (Or BNS), 2006 (principe d'échéance) et 2013 (provisions prévoyance.ne), au contraire des données financières présentées dans la première partie de la fiche.

Le degré d'autofinancement indique la part des investissements nets qui est autofinancée. Autrement dit, c'est la part qui est financée (en plus des charges courantes du compte de fonctionnement) avec les ressources propres dégagées par la collectivité publique, sans que celle-ci ne doive recourir à l'emprunt.

En 2015, cet indicateur se chiffre à 109% pour l'État (116% en 2014), ce qui constitue un niveau supérieur à la limite du frein à l'endettement (minimum 70%). Depuis l'introduction de ce dernier en 2006, ce ratio a toujours été conforme aux exigences.

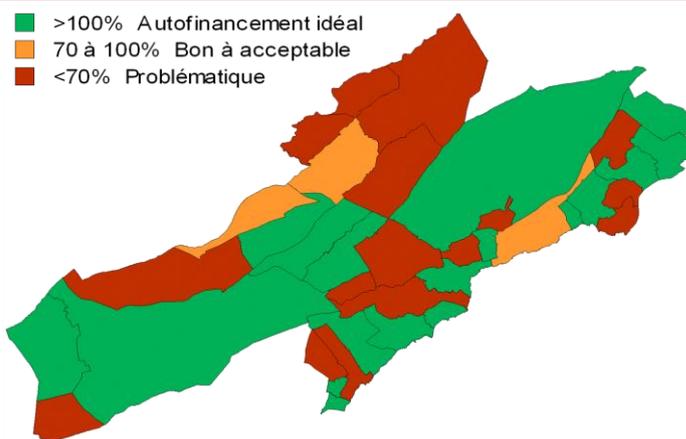
Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{autofinancement}}{\text{investissements nets}} \times 100$$

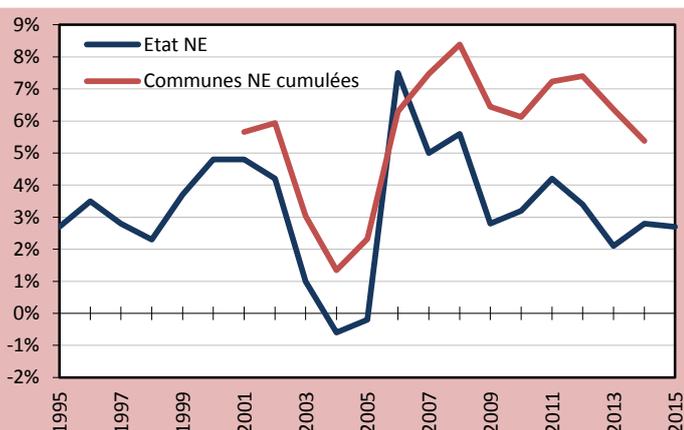
Autofinancement : [33 sans 330] + [4] - [3]
Investissements nets : dépenses – recettes d'investissements

Les références ci-dessus correspondent aux rubriques du plan comptable harmonisé (MCH1)

Situation des communes en 2014



Capacité d'autofinancement en pourcent



Cet indicateur exprime dans quelle mesure la collectivité publique peut investir en fonction de sa capacité financière. Autrement dit, il montre quelle est la part des recettes structurelles de fonctionnement disponible pour financer des investissements. Pour faire le lien avec l'indicateur précédent, on peut dire que la capacité d'autofinancement indique le potentiel d'investissement et le degré d'autofinancement ce que la collectivité publique utilise de ce potentiel.

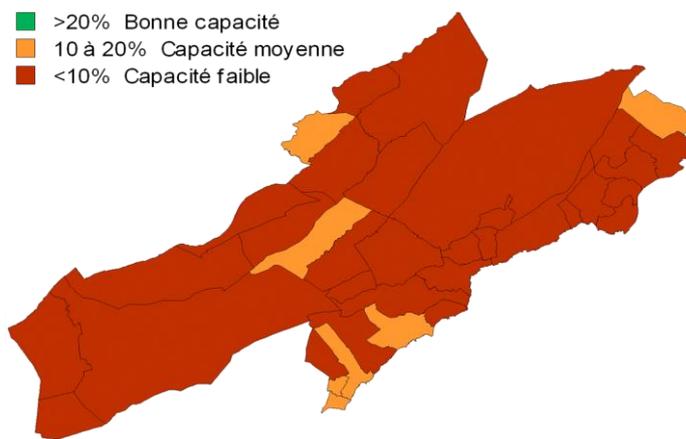
En 2014, cet indicateur se monte à 2,7% pour l'État (2,8% en 2014).

Calcul de l'indicateur

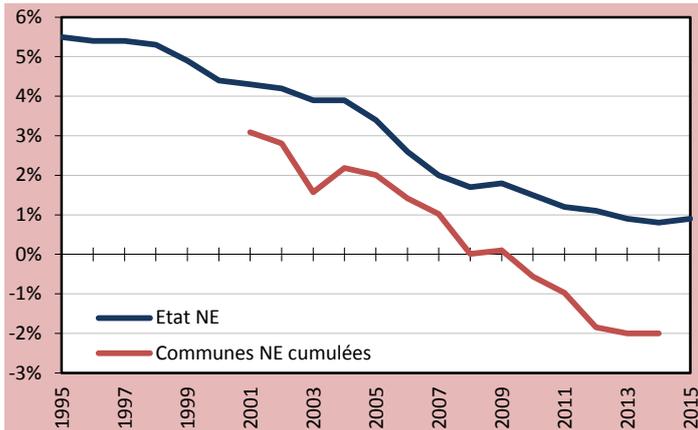
$$\frac{\text{autofinancement}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

Autofinancement : [33 sans 330] + [4] - [3]
Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Situation des communes en 2014



Quotité des intérêts en pourcent



La quotité des intérêts indique l'importance relative de l'endettement de la collectivité publique en exprimant la part des revenus que la collectivité consacre au paiement des intérêts nets. Par exemple, si la quotité des intérêts est de 3%, cela signifie que 3% des revenus (déterminants) encaissés par la collectivité publique sont utilisés pour financer les intérêts résultant principalement des emprunts conclus sur les marchés financiers (déduction faite des intérêts que la collectivité publique reçoit au titre des placements du patrimoine financier).

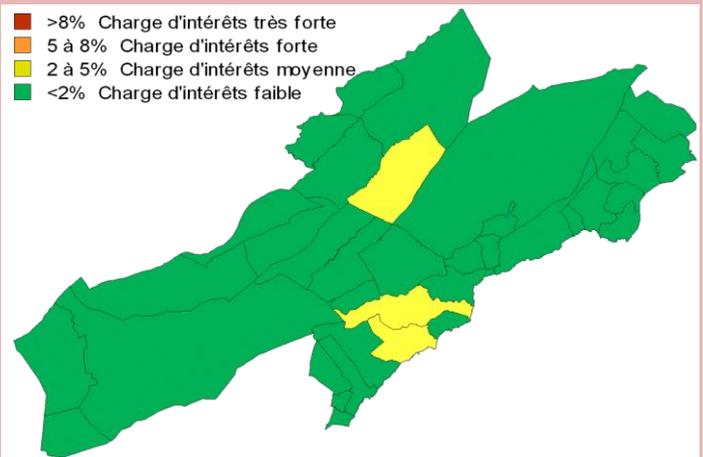
En 2015, cet indicateur atteint 0,9% pour l'État (0,8% en 2014). Ce ratio a fortement diminué au cours des années.

Calcul de l'indicateur

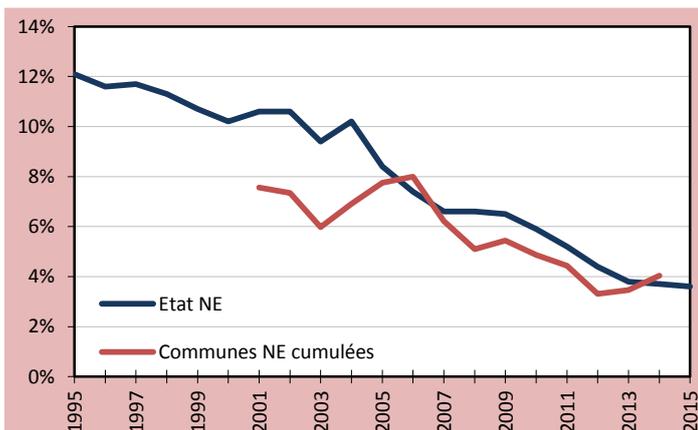
$$\frac{\text{intérêts nets}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

Intérêts nets : [32] - [420] - [421] - [422] - [423]
Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Situation des communes en 2014



Quotité de la charge financière en pourcent



L'explication de la quotité de la charge financière est somme toute assez similaire à la quotité des intérêts, la différence étant la prise en compte des amortissements relevant du patrimoine administratif en plus des intérêts nets. L'indicateur exprime par conséquent la part des revenus (déterminants) nécessaires au financement de ces charges financières.

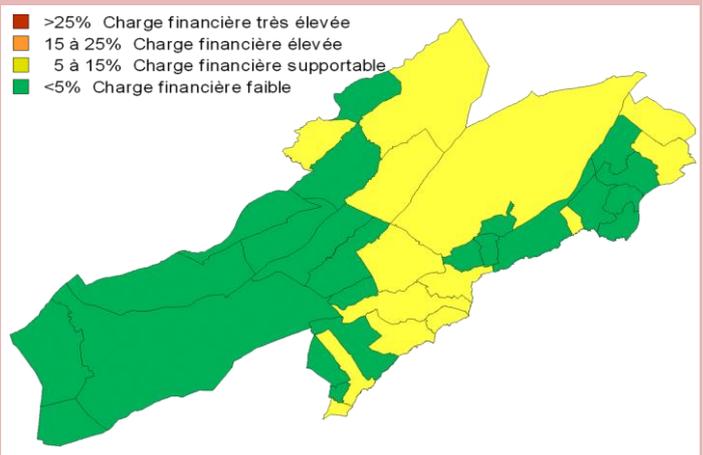
En 2015, cet indicateur équivaut à 3,6% pour l'État (3,7% en 2014). Il s'agit du taux le plus faible constaté ces vingt dernières années.

Calcul de l'indicateur

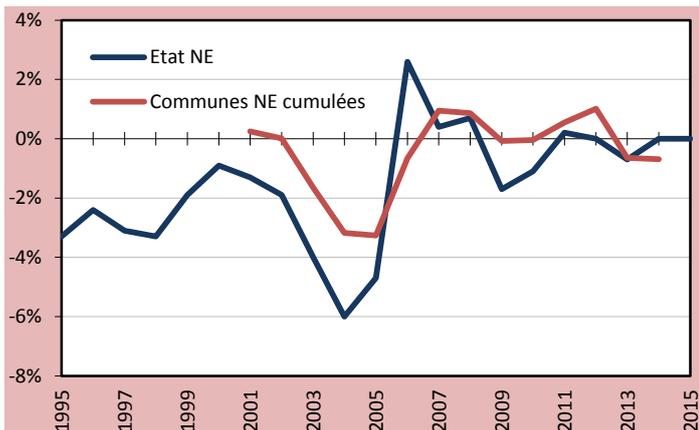
$$\frac{\text{amort. patr. adm.} + \text{intérêts nets}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

Amortissements du patrimoine administratif : [331]
Intérêts nets : [32] - [420] - [421] - [422] - [423]
Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Situation des communes en 2014



Degré de couverture des charges en pourcent



Le degré de couverture des charges met en évidence un équilibre (ratio nul), un déficit (ratio négatif) ou un bénéfice (ratio positif) du compte de fonctionnement. Il permet en outre d'apprécier l'importance relative du déséquilibre. Plus le pourcentage est élevé, plus le déséquilibre est important. Ainsi, si le degré de couverture des charges est égal à -2%, cela signifie que l'excédent de charges représente 2% des charges totales. Un ratio positif caractérise une situation bénéficiaire du compte de fonctionnement.

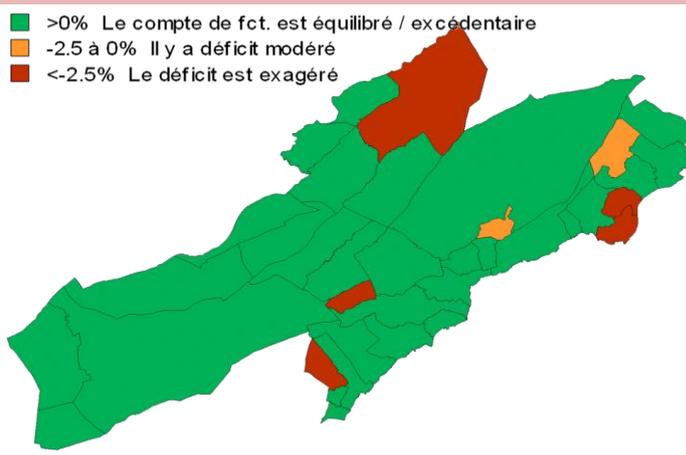
En 2015, cet indicateur est de 0% pour l'État, comme en 2014, ce qui traduit bien une situation d'équilibre du compte de fonctionnement.

Calcul de l'indicateur

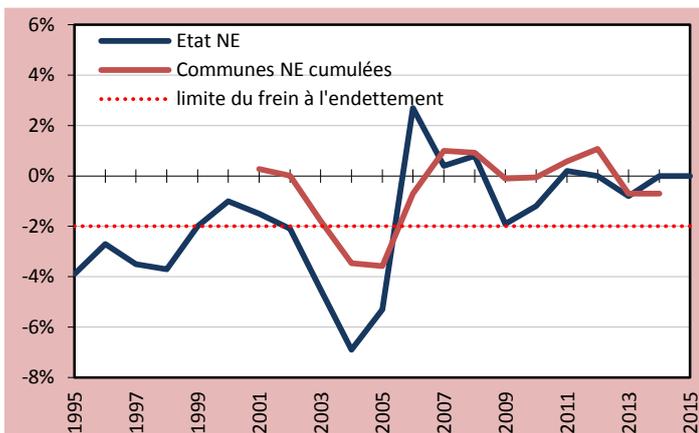
$$\frac{\text{résultat du compte de fonctionnement}}{\text{total des charges}} \times 100$$

Résultat du compte de fonctionnement : [4] - [3]
Total des charges : [3]

Situation des communes en 2014



Degré de couverture des revenus déterminants en pourcent



Comme pour l'indicateur précédent, le degré de couverture des revenus déterminants permet d'apprécier la situation plus ou moins équilibrée du compte de fonctionnement. Au lieu de rapporter le résultat aux charges, on compare celui-ci aux revenus (sans les subventions à redistribuer et les imputations internes). Plus le pourcentage est élevé et plus le déséquilibre résultant du compte de fonctionnement est important.

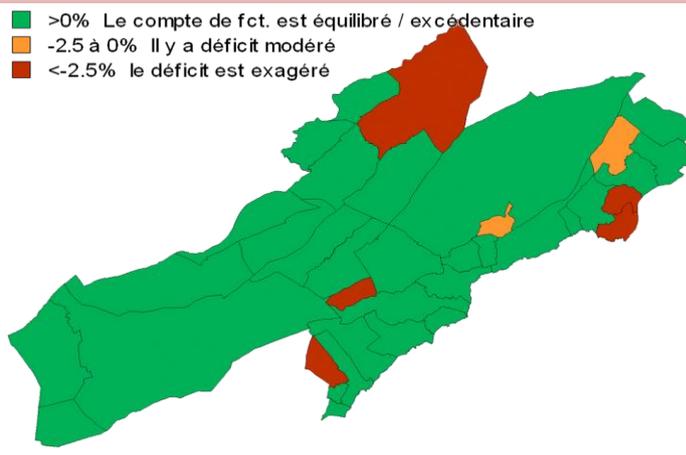
En 2014 et 2015, cet indicateur se monte à 0% pour l'État. Il est donc conforme à la limite du frein à l'endettement (en cas de déficit, celui-ci ne peut excéder 2% des revenus déterminants), comme ce fut d'ailleurs le cas depuis l'introduction de ce mécanisme en 2006.

Calcul de l'indicateur

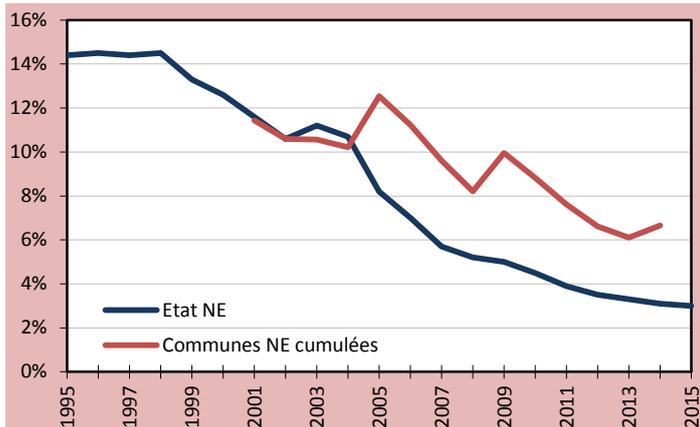
$$\frac{\text{résultat du compte de fonctionnement}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

Résultat du compte de fonctionnement : [4] - [3]
Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Situation des communes en 2014



Poids des intérêts passifs en pourcent



Cet indicateur correspond aux intérêts passifs exprimés en pourcent des recettes fiscales directes. La totalité des intérêts passifs est prise en considération. S'agissant des recettes fiscales directes, on considère les impôts sur le revenu et la fortune versés par les personnes physiques (y compris l'impôt à la source et l'impôt concernant les frontaliers) ainsi que les impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés.

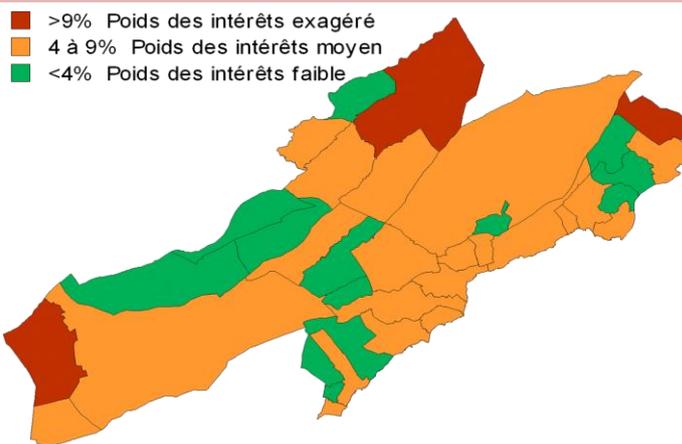
En 2015, cet indicateur atteint 3,0% pour l'État (3,1% en 2014), ce qui constitue la proportion la plus faible de ces vingt dernières années.

Calcul de l'indicateur

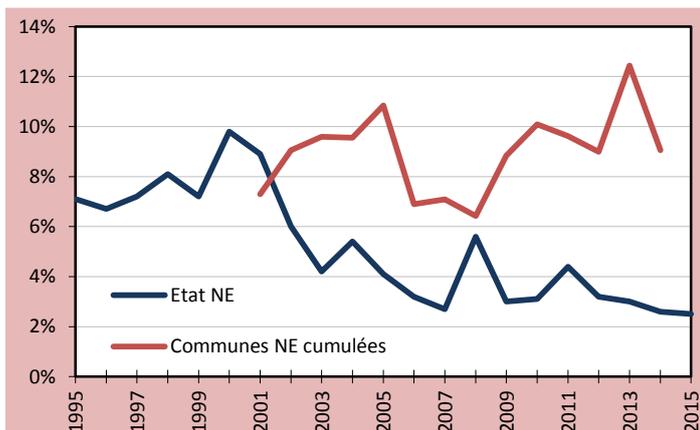
$$\frac{\text{intérêts passifs}}{\text{recettes fiscales directes}} \times 100$$

Intérêts passifs : [32]
Recettes fiscales directes : [400] + [401]

Situation des communes en 2014



Effort d'investissement en pourcent



L'indicateur mesure l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique. Il renseigne sur l'ambition de la politique d'investissement. Plus l'indicateur est élevé, plus la collectivité publique investit dans l'acquisition ou la réalisation de biens durables. En deçà du volume idéal, la collectivité publique sous-investit. Au-delà du volume idéal, la collectivité publique sur-investit, ce qui peut caractériser un effort de rattrapage en réponse à un retard d'investissement ou une politique volontariste d'investissement.

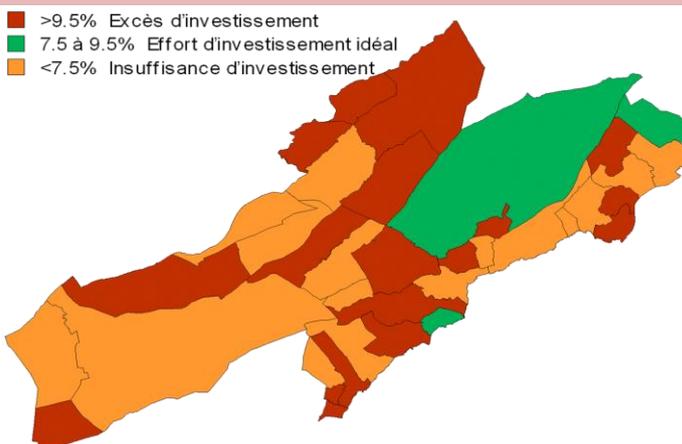
En 2015, cet indicateur se chiffre à 2,5% pour l'Etat (2,6% en 2014), ce qui traduit un niveau assez faible en matière de renouvellement et de modernisation du patrimoine. On remarque que l'effort d'investissement a fortement chuté pour l'État au fil des années, et qu'il est même inférieur à celui des communes.

Calcul de l'indicateur

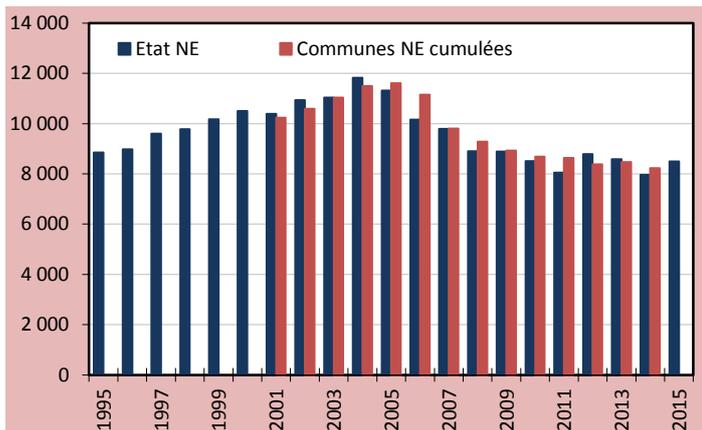
$$\frac{\text{investissements nets}}{\text{dépenses courantes}} \times 100$$

Investissements nets : Dépenses – recettes d'investissements
Dépenses courantes : [3] - [33 sans 330] - [37] - [38] - [39]

Situation des communes en 2014



Dettes par habitant en francs par habitant



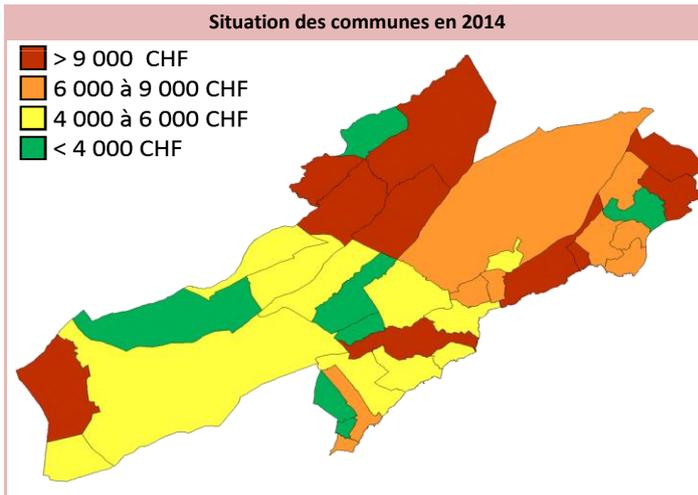
Cet indicateur correspond à la dette de la collectivité publique exprimée en francs par habitant. Le nombre d'habitants pris en considération (177'970 hab. pour 2015) est celui du recensement cantonal au 31 décembre de l'année de référence. La dette est retenue dans son sens large (1,51 milliard).

En 2015, cet indicateur se chiffre à 8'490 francs par habitant pour l'État (7'958 francs en 2014). L'augmentation de la dette découle sur une hausse de ce ratio. La dette par habitant est plus élevée à Neuchâtel que dans la plupart des autres cantons. Selon les informations les plus récentes de l'AFF (rapport statistique financière 2013 de la Suisse publié à fin 2015), la moyenne des cantons est de 7'535 francs par habitant.

Calcul de l'indicateur

Dettes au sens large
nombre d'habitants

Dettes consolidées (passif du bilan) : [20] + [21] + [22] + [23]
Nombre d'habitants : selon recensement cantonal du 31.12



La situation des communes

STATISTIQUE FINANCIERE COMMUNALE - Boudry - ANNEE 2013

- Coefficient d'impôt communal en points**: Le coefficient d'impôt est fixé par la commune par rapport à un barème unique établi par l'Etat. Il doit permettre à la commune d'équilibrer le compte de fonctionnement à moyen terme.
- Budget et comptes de fonctionnement (résultat net) en millions de francs**: Le budget et le compte de fonctionnement comprennent les charges et les revenus courants, y compris les amortissements légaux.
- Degré de couverture des charges en pourcentage**: Cet indicateur, qui met en évidence un équilibre, un déficit ou un boni du compte de fonctionnement, permet d'apprecier l'importance relative d'un décalage éventuel.
- Poids des intérêts passifs en pourcentage**: C'est le rapport entre le montant des investissements engagés par la collectivité publique et le total des charges de fonctionnement auxquelles sont soumis les emprunts.
- Effort d'investissement en pourcentage**: C'est le rapport entre le montant des investissements engagés par la collectivité publique et le total des charges de fonctionnement auxquelles sont soumis les emprunts.
- Dettes par habitant en francs**: L'indicateur mesure le montant total des engagements (passifs) des communes exprimés par les communes) divisé par le nombre d'habitants.

Retrouvez l'ensemble des données fiscales, financières et des indicateurs financiers des 37 communes neuchâtelaises sur:

www.ne.ch/stat